

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 23 Septembre (23/09/2016)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 16 septembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints,**

M. Gérard CAYLA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Maryse BAULU (représentée par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), M. Jean-Luc HENRYOT (représenté par Madame Eliette DELMAS), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoints,**

M. Maurice ANDRAL (représenté par Madame Fabienne MAERTEN), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Madame Christine HEMERY), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal.**

Madame Michèle AJELLO DUGUE est nommée secrétaire de séance.

Monsieur Daniel CALVI ne prend pas part au vote.



11 – 23 Septembre 2016

**AMÉNAGEMENT DE ZONE INDUSTRIELLE ET/OU ARTISANALE :
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE POUR RECONDUIRE LE
MARCHÉ AVEC L'ENTREPRISE EUROVIA EN VUE DE L'EXECUTION DE
L'ANNEE 2**

Rapporteur : Madame HEMERY

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22,

VU la délibération du 24 avril 2014 fixant le seuil de délégation de signature de Monsieur le Maire,

VU le rapport de Jean-Michel HENRYOT proposant de se prononcer sur l'autorisation de signature portant sur la décision de reconduction du marché de travaux d'aménagement de zone industrielle et/ou artisanale, avec l'entreprise EUROVIA, pour l'exécution de l'année 2,

CONSIDERANT que le pouvoir adjudicateur doit se prononcer par écrit sur la reconduction du marché de travaux d'aménagement de zone industrielle et/ou artisanale, avec l'entreprise EUROVIA, pour l'exécution de l'année 2, au moins trois mois avant la fin de la durée de celui-ci,

CONSIDERANT que le montant maximum annuel est de 550 000 € H.T.,

**Le Conseil Communal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE la décision de reconduire le marché de travaux d'aménagement de zone industrielle et/ou artisanale, avec l'entreprise EUROVIA, pour l'exécution de l'année 2.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la reconduction du marché en vue de l'exécution de l'année 2.

Pour copie conforme

Moissac le 26 septembre 2016

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :